

E 2001 (D) 11/9

*Le Chef-adjoint de la Division des Intérêts étrangers du  
Département politique, J. de Saussure,  
au Chef du Département politique, M. Pilet-Golaz*

*Copie**No*

Berne, 2 août 1944

CONCERNANT: L'AVERTISSEMENT DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN  
AU GOUVERNEMENT HONGROIS AU SUJET DES CONSÉQUENCES  
QUE POURRAIT AVOIR LE MAUVAIS TRAITEMENT DES ISRAÉLITES

Par note du 13 juin 1944<sup>1</sup>, la Légation des Etats-Unis d'Amérique nous avait demandé d'examiner la possibilité de transmettre au Gouvernement hongrois, à titre de bons offices, un message par lequel le Gouvernement américain rappelait aux Autorités hongroises compétentes la gravité que revêt à ses yeux la persécution des Juifs et des autres minorités. Le Gouvernement américain insistait sur sa détermination de traiter toutes les personnes qui assument une part de la responsabilité pour de tels actes avec toute la rigueur décrite dans l'avertissement donné par le Président Roosevelt le 24 mars 1944.

Par lettre du 25 juillet<sup>2</sup>, M. le Ministre Jaeger nous a fait tenir la réponse du Ministère hongrois des Affaires étrangères consistant en une note verbale datée du 18 juillet<sup>3</sup> et une annexe indiquant l'état actuel des dispositions prises par le Gouvernement hongrois à l'égard des Juifs.

Nous vous avons déjà fait tenir une copie de ces deux documents; vous voudrez bien en trouver une seconde en annexe à la présente notice. Nous avons dûment donné connaissance de cette réponse à la Légation des Etats-Unis.

---

1. Cf. N° 159.

2. Cf. N° 184.

3. Non reproduite.



518

3 AOÛT 1944

Nous serions heureux de savoir si vous estimez opportun, vu l'importance des déclarations du Gouvernement hongrois, que nous en fassions part aussi au Comité International de la Croix-Rouge et à la Légation de Grande-Bretagne, celle-ci ayant toujours marqué le plus grand intérêt pour le sort des Israélites en Hongrie.

## ANNEXE

E 2001 (D) 11/9

*Notice du Chef-adjoint de la Division des Intérêts étrangers  
du Département politique, J. de Saussure,  
au Chef du Département politique, M. Pilet-Golaz*

*Copie  
No*

Berne, 3 août 1944

## CONCERNANT: L'ÉVACUATION DES ISRAÉLITES DE HONGRIE

Par télégramme du 31 juillet notre Légation à Budapest nous a fait savoir que selon une communication faite par la Légation d'Allemagne en Hongrie au Gouvernement hongrois, le Gouvernement allemand désirerait qu'une partie des émigrants juifs de Hongrie fût accueillie par les Etats-Unis d'Amérique. Ces émigrants pourraient être évacués sur Lisbonne par la France. Le Gouvernement hongrois a exprimé le désir de savoir à combien d'Israélites le Gouvernement américain serait disposé d'accorder le permis d'immigration aux Etats-Unis.

Nous avons donné connaissance de cette communication le 2 août à la Légation des Etats-Unis.

Cette exigence des Allemands n'a pas lieu de nous étonner et vous vous rappellerez qu'ils l'avaient déjà formulée à propos des 5000 enfants juifs d'Allemagne qui auraient dû quitter ce pays. La politique d'encourager l'émigration vers l'ouest plutôt que vers le Proche-Orient est dictée par le souci de ne pas indisposer les Arabes.